



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 46/2023
 Page 1/4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 24

Date de convocation du Comité : 20 juin 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	RIVIERE Marilyse		Syndicat de Bassin Orbieu Jourres
	BOYER-CORCUFF		SIAH Corbières Maritimes
	VERGNES Magali		Conseil Départemental 11
	VIEU Brigitte		SIAH Fresquel
Messieurs	MÉNASSI Eric		SM Aude Centre
	DEMANGEOT François		SIAH Fresquel
	AZAIS DE VERGERON Gilles		SIAH Fresquel
	DEDIES Daniel		Conseil Départemental 11
	JAMMES Michel		SB Berre et Rieu
	BARDIES Pierre		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	ARAGOU Christian		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	BELART Xavier		Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
	CARALP Alain		Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
	POLARD Pierre		Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
	GUICHOU Jean Régis		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	MAGRO Christian		SM Aude Centre
	FABRE Alain		SM Aude Centre
	BARTHES Jean Pierre		SM Aude Centre
COSTE Alain		Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
TITULAIRES REPRESENTES :			
Madame	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie-Ange
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	FAURAN Jean Paul ((SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	RIO Jean-Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

M. Jean Régis GUICHOU a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT DU DOSSIER : Création d'un Observatoire du risque du bassin versant de l'Aude accessible au grand public – période 1 années 2023 à 2026

La demande de subvention inscrite au PAPI3 – axe 1.5 « Acquisition de données, suivi, et information transversale accompagnant le programme d'actions » par la création d'un Observatoire du Risque du bassin versant de l'Aude accessible au grand public.

Objectif général :

- Permettre d'améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau hydrographique par l'ensemble des acteurs en charge de l'aménagement du territoire
- D'assurer un suivi et une évaluation des actions mises en place dans le cadre du PAPI de l'Aude et de la Berre
- De participer à l'ouverture, à la compréhension, à l'harmonisation des données et à leurs échanges entre organismes sur le bassin versant
- De contribuer et de faciliter à une meilleure intégration du risque inondation dans les politiques publiques
- De contribuer à l'information préventive et à la sensibilisation du grand public face aux risques inondation

L'atteinte de ces objectifs permettra d'améliorer la conception et la mise en œuvre opérationnelle des programmes d'actions par les acteurs locaux.

L'observatoire permettra également de favoriser l'acceptation par les citoyens des nécessaires aménagements mis en place dans le cadre des politiques GEMAPI.

Il s'agit d'un projet collaboratif, participatif et itératif avec la mise en place d'un comité technique (COTECH) constitué de représentants des organismes du SMMAR, DREAL, SPC, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseils départementaux, DDTM, SDIS, EPTB voisins, Communautés d'agglomération pour piloter et prioriser les actions.

Pour chaque thématique choisie, un groupe de travail spécifique sera constitué par les experts du sujet et donnera lieu à un livrable qui alimentera l'observatoire.

Une première liste des thématiques à traiter dans l'observatoire a été établie par le SMMAR :



- Enjeux
- Risque par inondation fluviale
- Risque par ruissellement
- Zones humides
- Suivi du trait de côte
- Evaluation des plans d'action
- Ressources en eau
- Restauration hydromorphologique (Espaces de bon fonctionnement et Ripisylve)
- Gestion de crise (efficacité des ouvrages de protection contre les inondations, PCS, SDAL)
- Risque par submersion marine
- Gestion patrimoniale des ouvrages hydrauliques
- Réduction de vulnérabilité
- Qualité de l'eau
- Biodiversité

Moyens nécessaires :

- Acquisition de matériels informatique
- Acquisition de données (trait de côte, aléas...) : Un observatoire doit être alimenté en données. La plupart d'entre elles seront gratuites (acteurs publics partenaires), d'autres n'existent pas encore ou sont produites par des acteurs privés.
- Développements d'outils informatiques (Thème lizmap, widgets wordpress, prototypes, licences logiciels)
- Communication : un observatoire doit être visible (identité visuelle) par le biais de supports tels qu'un site Internet, une plaquette de présentation, des publications sur les réseaux sociaux, une newsletter.

La présente demande de subvention porte sur le financement de la Création de l'Observatoire du Risque du bassin versant de l'Aude – période 1 années 2023/2026 ;

Le coût prévisionnel de l'opération est de 192 000 € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	192 000 €	60 %	115 200 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	192 000 €	20 %	38 400 €
AUTOFINANCEMENT	192 000 €	20%	38 400 €
TOTAL			192 000 €

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

ID : 011-251101549-20230629-CS_DELIB46_2023-DE

S'LO

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour « Création d'un Observatoire du risque du bassin versant de l'Aude accessible au grand public – période 1 années 2023 à 2026 »

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr